

De la discrimination positive à la DGFIP !

Les CAP Locales établissant les tableaux d'avancement pour l'année 2009 se sont déroulées le mardi 28 avril 2009. Depuis 2006, les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement de grade sont à l'initiative des directions locales. La CP soumet ensuite en CAP Centrales les propositions issues des CAP Locales et ce n'est qu'à ce moment que l'avancement est prononcé. Ces nominations sont effectives rétroactivement au 1^{er} janvier 2009 sauf pour les Contrôleurs Principaux (31 décembre 2009).

Les critères de sélection à la CAP parmi les ayant vocation sont :

- l'échelon dans le grade
- la notation des trois dernières années
- l'ancienneté dans l'échelon

Rappel : Les agents ayant eu une note négative (-0,02 ; -0,06) la dernière année sont exclus d'office de la promotion. Par contre, le cas des agents ayant eu une note d'alerte (- 0,01) ou une note négative dans les deux années précédentes est soumis à la discussion en CAP : 1 seul cas cette année, accepté par la Direction (en C)

Nouveauté pour 2009 : la DGFIP a imposé la promotion prioritaire de tous les agents de 58 et 59 ans ayant vocation. Pour la CGT, le critère de l'âge ne correspond pas à celui de l'ancienneté et l'application aveugle de cette mesure conduit à des aberrations. Par exemple des Contrôleurs promus par liste d'aptitude il y a moins de 5 ans passés C1 en 2008 et CP en 2009 !

Vous trouverez ci-dessous les tableaux d'avancement proposés par les CAPL :

TABLEAU D'AVANCEMENT à AAP 1

88 agents ayant vocation

Volume de promotions accordé pour le département de la Moselle : 29,15 arrondi à 30+1 soit 31 agents à classer

N°	Nom Prénom	Affectation
1	ALMONZI Paul	Sarrebourg
2	LE GALL Monique	TG - L. Rémunérations
3	DEL FRATE Josette	Fontoy
4	ZAMPIERI Nicole	Maizières les Metz
5	BOUTTER Françoise	Rombas
6	POIRE Serge	TG Services Communs
7	DI CATO Chantal	Paierie Départementale
8	BERNHARDT Marie Thérèse	TPH
9	LINSTER Sylviane	TG - L. Rémunérations
10	LEONARD Monique	TG - L. Rémunérations
11	TARILLON Lydia	TG - Pensions
12	HILAIRET Isabelle	Faulquemont
13	SALLERIN Patrice	Metz Ets Hospitaliers
14	STUTZMANN Véronique	Sarrebourg
15	KIRSCH Laurence	Verny
16	BIGEL Corinne	TG - Dépôts et services financiers
17	LEDRIK Michèle	TG. CEPL
18	LOUDIG Chantal	TG - L. Rémunérations
19	SEENE Martine	TG. Produits Divers
20	FONTAROSA Denis	TG - L. Rémunérations
21	GORDILLO Françoise	Metz Esplanade
22	BECK laure	Sarreguemines Centre et Camp
23	WARIN Chantal	Moyeuvre Grande
24	LORRAIN Dominique	TPH
25	HARTMANN Marylène	Metz Ets Hospitaliers
26	VELTER Francine	TG – Pensions
27	LABAT Evelyne	TG – Ressources Humaines
28	FOUCAULT Mireille	Ars-sur-Moselle
29	STEFFENS Isabelle	TG – DI
30	ROTH Joëlle	Metz Ets Hospitaliers
31	LAURENT Jacques	EMR

TABLEAU D'AVANCEMENT à AAP 2

4 agents ayant vocation

Volume de promotions accordé pour le département de la Moselle : 2,23 arrondi à 3+1 soit 4 agents à classer

N°	Nom Prénom	Affectation
1	TIXIER Marie	Florange
2	HECHT Pierre -Emmanuel	Metz Municipale
3	BENZINEB Sadek	Rombas
4	MARCOT Jean Michel	Metz Municipale

TABLEAU D'AVANCEMENT à C1

35 agents ayant vocation

Volume de promotions accordé pour le département de la Moselle : 9,89 arrondi à 10+1 soit 11 agents à classer

N°	Nom Prénom	Affectation
1	COMPE Robert	TG - ERD
2	SPAETER Josyane	Metz Esplanade
3	BUTTO Marie Christine	Thionville 3 frontières
4	FLORANGE Michèle	Forbach Porte de France
5	JASKULA Martine	TG Communication
6	RINK Danielle	RF Sarreguemines
7	SCHNEIDER Françoise	Maizières les Metz
8	BECK Noëlle	TPH
9	MANDERSCHIED Brigitte	Metz Serpenoise
10	ENGLINGER Laure	TG Rect
11	SALA Brigitte	Metz Esplanade

TABLEAU D'AVANCEMENT à CP

70 agents ayant vocation

Volume de promotions accordé pour le département de la Moselle : 25,26 arrondi à 26+1 soit 27 agents à classer

N°	Nom Prénom	Affectation
1	KREMER Cécile	Lorquin
2	POCH Françoise	Hayange
3	HANEN Jean Marie	Rombas
4	BAILLET Evelyne	TG - DI
5	WILHELM Charles	Contrôle redevance
6	WALTHER Dominique	TG -DI
7	ENSMINGER Anne Marie	Courcelles
8	WALKOWIAK Fernand	Saint Avold
9	HILL Yolande	TG Dépôts, serv. Financ
10	REMY Brigitte	EMR
11	SEIWERT Annie	Saint Avold
12	PICCIN Michel	Rohrbach les Bitch
13	JUTEAU Muriel	Thionville 3 frontières
14	BUHLER André	TG - Recouvrement
15	SCHEFFER Martine	Fénétrange
16	LAURENT Corinne	Saint Avold
17	JOLY Jacques	TG - CEPL
18	DOEBLIN Evelyne	Sud Saulnois
19	WATIER Jeannine	ERD
20	MARQUES Evelyne	Freyming Merlebach
21	DARNE Laurent	Domaines
22	MONCHABLON Gérald	TG - DI
23	ROTH André	TG -Dépôts et servic. Financ.
24	ELLES Régine	TG -Produits Divers
25	DELILLE Catherine	TG Compta
26	DEIBER Valérie	Verny
27	BORNER Nathalie	Rohrbach les Bitch

La CGT a voté contre tous les tableaux d'avancement proposés par la Direction en raison notamment de l'importance du critère de **la notation** et de l'obligation de faire **primer à tout prix l'âge**.

Nous nous interrogeons sur les motivations qui poussent soudainement la Direction à placer les agents de 58 ans et plus en tête de liste. Grâce à cette disposition elle pourra peut-être se vanter de voir tous les agents ayant rempli les conditions statutaires passer un jour au dernier grade de leur corps dans leur carrière ?

Il y a certainement d'autres motifs cachés derrière cela. Pour profiter pleinement de cette promotion les agents auront intérêt à rester **quelques années supplémentaires** et ainsi gagner un ou deux échelons pour leur retraite.

Interrogée directement à ce sujet par les élus de la CGT la Direction locale n'avait pas préparé de réponse ...

Illustration:

➤ Une simulation avec un AAP2 actuel au 7^{ème} échelon montre qu'il sera vraiment intéressant pour lui de partir en retraite en 2013 voire 2014 alors que si il était resté AAP2 il aurait été tenté de partir en 2011.

Grâce à ce procédé l'Administration a trouvé un moyen mécanique pour inciter les agents à rester au delà de 60 ans.

L'intérêt est de passer le cap de 2012, celui de la fusion terminée et des effets de la RGPP concrétisés sans avoir à recruter de nouveaux agents d'ici là.

Pour la CGT, l'agent doit pouvoir développer une carrière linéaire à l'intérieur d'une même catégorie sur la seule base de l'ancienneté. C'est un vote de principe et il n'est pas lié à la constitution de ces tableaux.

La CGT a profité de cette CAP pour dénoncer l'impact de la réforme de la notation/évaluation sur les conditions de changement de grade. En effet, celle-ci devient un critère prépondérant et retarde, voire empêche, la promotion de collègues nullement « démeritants ». Nous avons fait remarquer une fois de plus qu'un +0,06 ou pire un double +0,06 propulsait de façon "violente" les agents concernés en tête de liste.

La CGT milite pour un avancement basé uniquement sur l'ancienneté, sans référence à la notation. Les critères définis par la DGFIP et la déconcentration rendent inéquitables et aléatoires les conditions d'accès au grade supérieur.

L'inégalité de traitement des agents en fonction du département auquel ils appartiennent devient de plus en plus flagrante.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Dans un contexte de changements majeurs pour les agents, la Direction Générale des Finances Publiques agit dans la précipitation. Les effets d'annonce ministériels la conduisent à changer les règles de gestion actuelles dans des conditions inacceptables, sans débat de fond sur les carrières !

Pourquoi modifier sans cesse, dans cette période de réformes, ces règles de gestion alors que, d'ici peu, il faudra de nouveau tout modifier en fonction du nouveau statut fusionné ?
Comment les personnels peuvent-ils s'y retrouver ?

En effet, la note de service du 3 mars 2009 sur les tableaux d'avancement stipule que « le fléchage des agents en fin de carrière concerne l'accès au grade terminal des catégories B et C » (avancement à AAP1 et Contrôleur principal). Or, au final, et sans concertation avec les organisations syndicales, Bercy a donné la consigne aux directions départementales d'étendre cette nouvelle règle aux tableaux d'avancement à Contrôleur 1ère classe et AAP2. La CGT considère qu'il s'agit d'un déni de dialogue social et d'une manifestation de mépris portée aux élus, bien loin des grandes déclarations sur la concertation proclamées par la DGFIP.

Dans ce contexte, la CGT tient à rappeler sa revendication principale en matière d'avancement dans le même corps : un déroulement de carrière linéaire avec la suppression des grades non fonctionnels.

En outre dans le contexte des tableaux d'avancement actuels, la CGT considère que les éléments de notation ne devraient intervenir qu'en dernier critère.

Par ailleurs, valoriser les agents en fin de carrière est une bonne chose mais la CGT déplore qu'il ne s'agisse pas d'une liste complémentaire au quota proposé par chaque département. En effet, le nombre d'agents proposés n'est pas augmenté en conséquence et cela pénalise donc les agents les plus jeunes qui auraient dû être nommés au regard de leur ancienneté dans le corps.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus CGT ont décidé de voter en conséquence, sans remettre bien évidemment en cause la qualité des agents proposés.

Manifestation intersyndicale du 1^{er} Mai

Rassemblement à 10h 30
- place de la gare -
à METZ



Depuis le début de l'année 2009, 17 401 salariés, retraités, chômeurs ont rejoint la CGT. C'est 5 085 de plus qu'à la même date en 2008.

Conscients qu'ils ne peuvent plus rester isolés, ces salariés confirment ainsi le besoin de se rassembler, de faire front, de se mobiliser pour peser plus fort et se faire entendre du gouvernement et du patronat, sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail...

Dans la suite des manifestations unitaires de grande ampleur des 29 janvier et 19 mars, le 1er MAI unitaire est une étape importante dans la mobilisation des salariés, des citoyens, qui refusent de payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Vous êtes de ceux-là, Rejoignez nous et venez nombreux le crier haut et fort dans une des 277 manifestations.

Le fait que les adhésions de femmes, de jeunes, de salariés du privé soient en progression, est également significatif de ce qui bouge dans le monde du travail et se révèle dans les manifestations, actions et mobilisations qui se développent dans cette période. De plus en plus nombreux sont celles et ceux qui disent : « nous ne sommes pas responsables de la crise, nous ne devons pas en être les victimes ! ». En se syndiquant à la CGT, ils se donnent les moyens de contester, de proposer, de négocier pour gagner de meilleures conditions de travail et de vie.

Alors... vous, qui êtes dans l'action, qui vous sentez proche du premier syndicat du pays, faites comme eux, ne restez pas isolés, syndiquez-vous.



Je me syndique au syndicat CGT TRESOR MOSELLE

NOM : _____ PRENOM : _____

POSTE OU SERVICE : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____ INDICE : _____

SI TEMPS PARTIEL : _____%

Adresse email: _____@_____

Fait à : _____ le : _____ SIGNATURE : _____

Coupon à renvoyer à

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE
Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT –
1, rue François de Curel BP 41054 - 57036 METZ CEDEX 01
E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan

